ARTICLE 7:

A la présente convention est annexée, la convention de stage détaillant :

- Les conditions d'accueil
- Les rémunérations
- Les obligations
- La protection sociale
- Les congés
- Les critères de choix

Demande en date du

Pour la Directrice et par délégation, Mme Sylvie MOUTOU, Directrice des Ressources Humaines et des Affaires Médicales (Avenue Gaston Feuillard - 97100 BASSE-TERRE) sylvie.moutou@ch-labasseterre.fr - Tél.: +590 590 80 54 32- Fax: +590 590 80 54 31 Le Directeu Basse-Terre, le 15/10/202 Docteur Pierre LANCELOT, Chef de service de Gynécologie-Obstétrique du Centre Hospitalier de la Basse-Terre (Avenue Gaston Feuillard – 97100 BASSE-TERRE) pierre.lancelot@ch-labasseterre.fr - Tél.: +590 590 80 54 76 Basse-Terre, le Monsieur Lambert LOKO TONOUDJI, Directeur Général (01 BP 107 - COTONOU - BENIN) homelage@gmail.com - Tél.: +229 21 14 94 38 / 65 19 38 09 Directeu Docteur Ménad M. A. Olawolé YESSOUFOU, stagiaire associé (Carré 768 Cadjehoun - 01BP2989 - COTONOU - BENIN) malickzar90@gmail.com - Tél.: +229 96 44 60 10 Cotonou, le 2 MINISTERE DE L'INTERIEUR – AUTORISATION SUR CONVENTION DE STAGE ☐ Avis favorable du Ministère de l'intérieur n° ☐ Avis défavorable du Ministère de l'intérieur n°